



Le 8 avril 2013/CC/PR

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ  
DU 27 MARS 2013**

---

Corps professoral

M. P.-Y. Greber, Mme M. Hertig, MM. S. Marchand, M. Sassoli.

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

MM. A. Bolkenstein, M. Granges, Mmes F. Magistro, A. Turmo.

Corps des étudiants

Mmes A.-L. Bärtschi, A. Rapin, C. Smith, C. Zihlmann.

Corps du personnel administratif et technique

M. G. Muja, Mmes N. Crausaz, N. Trunk.

Assistent avec voix consultative

Mme C. Chappuis, doyenne, D. Gfeller, administrateur, Mmes B. Bertossa, C. Gidari Wassmer, conseillères aux études.

Excusés

Mme C. Jenny (présidente), M. J. de Werra.

Invités

M. Rashid Bahar (point 5), Mme A. Leuba (point 3)

---

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2012

***Le conseil participatif approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2012.***

2. Plan d'études de la Faculté pour l'année académique 2013-2014

Mme C. Gidari Wassmer présente le projet du plan d'études 2013-2014.

Pour le baccalauréat, pas de grands changements par rapport au plan d'études de l'année précédente mais des précisions telles que

- le changement possible du professeur pour le cours de recherche juridique informatisée de 2<sup>ème</sup> série de baccalauréat qui, selon le plan actuel, est sous la responsabilité du prof. A. Flückiger ;
- pour le cours d'économie et droit, le nom de l'enseignant va être prochainement confirmé.

Concernant les enseignements à option, un nouveau cours va être dispensé par le prof. N. Levrat, durant le semestre de printemps. Il s'agit du cours « *Institutions internationales et développement du droit international* ».

S'agissant de la forme des examens, les options sont examinées à l'oral, à l'exception des cours suivants pour lesquels les examens s'effectueront à l'écrit :

- 5110, « *Droit international humanitaire* » dispensé pour les étudiants BARI. Cet enseignement a été ouvert exceptionnellement pour l'année 2013-2014 aux étudiants de la Faculté de droit en baccalauréat ;
- 5076B, « *Droit pénal international* » ;
- 5028B, « *Propriété intellectuelle et concurrence déloyale* » ;
- 5339B, « *L'entreprise, du point de vue économique et juridique* ».

Pour les maîtrises, pas de grands changements, ni au niveau des options, ni au niveau des fondamentaux.

À noter, outre les Moot courts, 5 cours seront dispensés en anglais :

- 5095, *Current Issues of international law* ;
- 5457, *International sale of goods* ;
- 5033, *Introduction to the Common law* ;
- 5455, *International secured transactions* ;
- 5041, *International intellectual property law*.

L'essentiel de la documentation de ces cours est en anglais, raison pour laquelle ces cours ont été choisis pour être dispensés dans cette langue.

Concernant le CDT, les enseignements suivants sont à ajouter sur la liste :

- droit international de la protection des biens culturels ;
- droit du sport ;
- arbitrage international ;
- légistique suisse et européenne.

Certains séminaires ne figurant pas sur la liste actuelle en page 12 peuvent encore être ajoutés pour les étudiants CDT.

Une discussion est engagée par les membres du corps des étudiants du conseil participatif concernant le cours de droit du travail qui est dispensé par le prof. G. Aubert, en 3<sup>ème</sup> année de baccalauréat, et pour lequel il est indiqué 2 heures de cours sur le plan d'étude.

Mme A. Rapin explique que le lundi, 2 heures de cours théorique sont dispensés, et le mardi, 2 heures de cas pratiques mais qu'il n'y a pas de rapport direct entre l'un et l'autre. Elle soulève le fait que ces deux enseignements sont en réalité complémentaires. Afin d'être totalement prêts pour l'examen, en plus des heures relatives aux lectures des photocopiés, les étudiants devraient de facto impérativement suivre les deux cours. En somme, par rapport à tous les enseignements et par rapport au total des 120 crédits accordés, l'enseignement « Droit du travail » du prof. G. Aubert ne correspondrait pas dans les faits aux crédits actuellement attribués pour l'effort étudiant demandé.

La discussion qui s'ensuit fait apparaître que le prof. G. Aubert informe les étudiants, au début de son cours, de ce que la séance de cas pratiques suffit en principe pour réussir l'examen, le cours théorique n'étant qu'un appui offert aux étudiants ne comprenant pas suffisamment la matière sur la base des seuls cas pratiques.

Mme A. Rapin exprime le souhait que le plan d'études soit plus précis sur l'organisation de cet enseignement.

***Le conseil participatif décide à l'unanimité de donner mandat aux conseillères aux études pour contacter le prof. G. Aubert afin qu'il donne plus de précisions sur l'organisation de cet enseignement.***

À la demande du vice-président, M. S. Marchand, ce point du procès-verbal de séance sera soumis au prof. G. Aubert, afin qu'il soit informé de la prise de position du corps des étudiants sur la question de l'organisation de ce cours.

***Le conseil participatif adopte à l'unanimité le plan d'études 2013-2014.***

3. Règlement d'études : modifications

La prof. A. Leuba, présidente de la commission de l'enseignement, présente et commente le projet de modifications du règlement d'études de la Faculté de droit du 15 octobre 2004.

Ces modifications constituent essentiellement une adaptation du règlement à la terminologie et au contenu du nouveau statut de l'Université du 27 juillet 2011.

***Le conseil participatif accepte à l'unanimité toutes les modifications telles que présentées.***

La modification pour les mémoires hors séminaires n'étant pas encore intégrée dans ce projet, le vice-président, S. Marchand, demande à la prof. A. Leuba de faire une proposition orale sur ces modifications pour lesquelles le Conseil participatif se prononcera par un premier vote sur le principe, et par un second, sur une délégation au prof. A. Leuba qui se chargera d'intégrer cette modification dans le règlement par une formulation écrite adéquate. La prof. A. Leuba présente le principe des mémoires hors séminaires

***Le conseil participatif de la Faculté accepte à l'unanimité le principe selon lequel les mémoires hors séminaire ne peuvent être validés que s'ils ont reçu au minimum la note de 4. Il donne mandat à l'unanimité au prof. A. Leuba, qui est ainsi chargée de rédiger cette modification pour l'intégrer au règlement d'études.***

4. Information sur la création d'un centre en matière de règlement de différends (center for international dispute settlement (CIDS))

La prof. G. Kaufmann-Kohler s'étant excusée, la doyenne, C. Chappuis commente et présente ce point à titre informatif.

5. Ecole doctorale

Le prof. R. Bahar rappelle l'historique et présente les caractéristiques de l'école doctorale.

Le programme doctoral en droit s'adresse principalement aux doctorants-es en droit affiliés-es aux universités membres partenaires de la CUSO. Il a pour but d'améliorer les conditions de réalisation de la thèse de doctorat en favorisant les contacts entre chercheurs. Diverses activités sont organisées chaque année par des professeurs et des chercheurs des universités romandes ainsi que par l'Institut suisse de droit comparé.

L'Ecole est un projet commun entre les universités romandes. Ce n'est ni une institution universitaire qui délivrera des doctorats, ni une étape préliminaire au doctorat. Le but de cette école doctorale est de permettre la rencontre entre les doctorants des facultés romandes, et de créer une plateforme commune de façon à créer une communauté des doctorants des facultés romandes.

Dans ce contexte, c'est une offre de formation entre les différentes facultés sous l'égide de la CUSO. L'idée est d'offrir 3 types de cours et de séminaires, transversaux, orientés sur le droit, intéressant tous les doctorants.

La participation à cette école doctorale est purement volontaire, ce n'est ni une condition d'admission au doctorat, ni une condition d'obtention du doctorat.

La Faculté de droit de Genève est libre d'y participer ou non, la CUSO assumant le financement et la charge académique de l'école doctorale. Il s'agit d'une opportunité pour les

doctorants d'échanger des réflexions avec des doctorants d'autres universités qui ne travaillent pas nécessairement dans des domaines liés au leur.

Une séance d'information, dont les modalités restent encore à définir, pourrait être organisée lors d'un lunch des doctorants avec un invité spécial.

Suite à une question de M. A. Bolkensteyn concernant l'organisation des grands séminaires, le prof. R. Bahar précise que l'organisation n'est pas centralisée dans le cadre de la CUSO. Chaque faculté va reprendre la responsabilité de l'organisation du grand séminaire avec un tournus régulier entre les facultés romandes et l'ISDC.

Plus d'informations peuvent être obtenues en consultant le site <http://www.cuso.ch>.

## 6. Credit Suisse Award For Best Teaching

La doyenne, C. Chappuis, présente le point.

Depuis 2006, la Credit Suisse Foundation offre à toutes les universités un prix de CHF 10'000 dans l'idée de favoriser un enseignement de qualité.

Ce prix est remis une fois par année. La Credit Suisse Foundation laisse aux universités le choix dans la manière dont elles administrent ce prix. L'Université de Genève a choisi de permettre aux facultés, chacune à son tour, de proposer des candidats pour ce prix. Cette année est le tour de la Faculté de droit.

La doyenne, C. Chappuis, informe que le collège des professeurs a décidé d'attribuer le prix à un groupe d'enseignants, comme par exemple les law clinics, et non à une personne unique, méthode adoptée l'année précédente par la Faculté de théologie. Le collège des professeurs propose que la compétence de choisir le lauréat appartienne au conseil participatif sur la base de ses propositions présentées à la séance du conseil participatif du mois de septembre.

Le prix serait remis lors d'une cérémonie de remise des diplômes en présence d'un représentant du Credit Suisse Foundation.

Une discussion s'ensuit sur le moyen de prendre en compte, dans la mesure du possible, l'avis de tous les étudiants sur le meilleur enseignant ou enseignement

***Le conseil participatif décide à l'unanimité que les groupes d'enseignants qui souhaitent postuler au Credit Suisse Award For Best Teaching produisent des évaluations de leur enseignement, et demande que plusieurs propositions lui soient faites.***

## 7. Elections générales universitaires : information

L'administrateur, D. Gfeller, donne des informations générales sur les prochaines élections générales universitaires.

Tous les mandats des quatre corps représentés auprès de l'Assemblée de l'Université, les conseils participatifs des facultés et la commission du personnel échoient au 31 août 2013.

Les élections auront lieu en mai 2013 pour une entrée en fonction en septembre 2013.

Ces élections n'auront pas lieu de manière électronique comme précédemment, mais par un vote papier, avec bulletins de vote, urne, isoloir, etc.

Le secrétariat général de l'Université enverra un mail expliquant la procédure et dans lequel se trouvera un lien par lequel les personnes pourront faire acte de candidature.

Les délais à retenir sont :

- 11 avril 2013 : affichage des rôles électoraux
- 22 avril 2013 : date limite des listes pour le dépôt des candidatures
- 29 avril 2013 : les candidatures définitives seront affichées et les résultats des élections tacites éventuels seront proclamés
- 13 mai 2013 : élections ouvertes à Uni Mail

Conformément au Règlement d'organisation de la Faculté, la composition du conseil participatif de la Faculté sera modifiée tout en maintenant la proportion de représentation entre les corps.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2013, le conseil participatif sera composé de :

- 8 représentants du corps professoral ;
- 4 représentants du corps enseignant et de la recherche ;
- 4 représentants du corps des étudiants ;
- 2 représentants du corps du personnel administratif et technique.

#### 8. Divers et communications

Les cérémonies de remise des diplômes de baccalauréat et des maîtrises auront lieu le samedi 23 novembre 2013, selon l'horaire suivant :

- 14h30, pour les baccalauréats universitaires
- 17h30, pour les prix, maîtrises et doctorats

La séance est levée à 16h.